

Groupe de travail du 08/07/2025 Programmation triennale des concours PLPA, PCEA et CPE pour 2026, 2027 et 2028

Nicolas Gilot et Jean Pierre Naulin représentaient FO Enseignement Agricole.

La réunion était présidée par l'Adjointe au Sous-Directeur des établissements, des dotations et des compétences.

1/ Bilan des concours 2025



Bilan des concours publics externes

Parmi les 80 places offertes aux concours externes des enseignants et CPE publics:

La répartition disciplinaire était la suivante :

PCEA

PLPA

EXTERNES	PLACES OFFERTES
Education socioculturelle	11
SESG - Techniques commerciales	7
STA - Productions Végétales	7
Biochimie, Microbiologie et biotechnologie	5
S/TOTAL PCEA EXTERNES	30

EXTERNES	PLACES OFFERTES
Mathématiques - Physique Chimie	15
Lettres-Anglais	12
Biologie Ecologie	8
STAEAH - Agroéquipements	6
STA - Productions Animales	4
STAE - Aménagement paysager	5
S/TOTAL PLPA EXTERNES	50

Bilan des concours publics externes

Concours externes - PCEA - PLPA - session 2025

EXTERNES	PLACES OFFERTES	INSCRITS *	PRESENTS *	ADMISSIBLES *	ADMIS LISTE PRINCIPALE	ADMIS LISTE COMPLEMENTAIRE	Tx attractivité (Nb presents / Nb places)
Education socioculturelle	11	79	37	26	11	1	336,36%
SESG - Techniques commerciales	7	29	12	8	5	0	171,43%
STA - Productions Végétales	7	41	22	13	7	1	314,29%
Biochimie, Microbiologie et biotechnologie	5	31	12	8	5	2	240,00%
S/TOTAL PCEA EXTERNES	30	180	83	55	28	4	276,67%
Mathématiques - Physique Chimie	15	58	23	16	5	0	153,33%
Lettres-Anglais	12	22	7	2	1	0	58,33%
Biologie Ecologie	8	82	46	20	8	5	575,00%
STAEAH - Agroéquipements	6	12	6	4	3	0	100,00%
STA - Productions Animales	4	29	13	8	4	2	325,00%
STAE - Aménagement paysager	5	30	17	12	5	1	340,00%
S/TOTAL PLPA EXTERNES	50	233	112	62	26	8	224,00%
TOTAL ENSEIGNANTS EXTERNES	80	413	195	117	54	12	243,75%

*Données SRHISCEP

L'administration fait état d'une hausse de 20 inscrits supplémentaires aux concours externes par rapport à 2024, nombre également constaté pour les candidats présents.

FO Enseignement Agricole déplore que la question essentielle de l'attractivité des métiers demeure secondaire au sein de notre ministère.

Concernant les nouvelles modalités de recrutement prévues à partir de 2027 (notamment l'exigence d'un niveau licence comme à l'Éducation Nationale), l'administration précise que celles-ci restent conditionnées à des évolutions réglementaires attendues. Pour 2026, les usages habituels en matière d'organisation des concours seront maintenus.

FO Enseignement Agricole s'étonne de l'absence de listes complémentaires pour plusieurs concours.

L'administration justifie cette situation par des décisions souveraines prises collectivement par les jurys, ayant jugé insuffisant le niveau des candidats dans certaines disciplines (Techniques commerciales, Maths-physique-chimie, Lettres-Anglais, Agro-équipement). Dans ces cas, le nombre de candidats admis en liste principale était déjà inférieur au nombre de postes ouverts. Concernant les concours 2025, la campagne est désormais clôturée et la liste définitive des admis stabilisée.

Actuellement, environ 60 % des candidats admis sont titulaires d'un master 2. Pour les 40 % restants, parfois exonérés de l'obligation de diplôme de niveau master, l'administration s'engage à améliorer la note de service dès le début d'année scolaire 2025 afin d'éviter erreurs et incompréhensions sur les diplômes requis et les modalités du stage.

Sur les modalités du stage, l'administration ajoute qu'aucun obstacle spécifique n'empêche les ACEN de réaliser leur stage dans leur établissement d'origine, sous réserve du respect des critères (corps, discipline, poste titulaire...). Toutefois, l'administration refuse catégoriquement d'affecter un candidat dans un corps différent de celui du concours obtenu, sauf dans des disciplines très proches (notamment en ESC), après expertise (classe...).

FO Enseignement Agricole dénonce fermement cette position, source de fragilisation pour les candidats concernés, obligés de s'éloigner de leur résidence familiale et d'intégrer de nouveaux environnements professionnels, ce qui constitue une difficulté supplémentaire.



Bilan des concours publics externes

Maintien des constats antérieurs :

- **Attractivité moindre** pour les concours des **disciplines générales** tel que le concours PLPA Lettres Anglais et Mathématiques Physique Chimie.
- Confirmation de l'**attractivité** pour le concours PCEA de la **filière générale Biologie Ecologie**
- **Attractivité importante** cette année pour les concours des **disciplines techniques** (STA Productions Végétales, Productions Animales et Aménagement Paysager).

Bilan des concours publics internes

Parmi les 68 places offertes aux concours internes des enseignants et CPE publics:

- **20 places** ont été ouvertes aux concours PCEA (17 places en 2024)
- **48 places** ont été ouvertes aux concours PLPA (24 places en 2024)

La répartition disciplinaire était la suivante :

PCEA

INTERNES	PLACES OFFERTES
Education socioculturelle	4
SESG - Techniques commerciales	4
STA - Productions Végétales	7
Biochimie, Microbiologie et biotechnologie	5
S/TOTAL PCEA INTERNES	20

PLPA

INTERNES	PLACES OFFERTES
Mathématiques - Physique Chimie	11
Lettres-Anglais	10
SESG - Gestion d'entreprise	8
STAEAH - Agroéquipements	10
STA - Productions Animales	4
STAE - Aménagement paysager	5
S/TOTAL PLPA INTERNES	48

Bilan des concours publics internes

Concours internes - PCEA - PLPA - session 2025

INTERNES	PLACES OFFERTES	INSCRITS *	PRESENTS *	ADMISSIBLES *	ADMIS LISTE PRINCIPALE *	ADMIS LISTE COMPLEMENTAIRE *	Tx attractivité (Nb présents / Nb places)
Education socioculturelle	4	35	34	16	4	5	850,00%
SESG - Techniques commerciales	4	12	12	6	4	0	300,00%
STA - Productions Végétales	7	24	24	17	7	3	342,86%
Biochimie, Microbiologie et biotechnologie	5	15	15	11	5	5	300,00%
S/TOTAL PCEA INTERNES	20	86	85	50	20	13	425,00%
Mathématiques - Physique Chimie	11	21	21	15	7	0	190,91%
Lettres-Anglais	10	16	16	11	5	0	160,00%
SESG - Gestion d'entreprise	8	29	29	17	8	2	362,50%
STAEAH - Agroéquipements	10	12	12	6	1	0	120,00%
STA - Productions Animales	4	14	14	10	4	2	350,00%
STAE - Aménagement paysager	5	27	27	19	5	3	540,00%
S/TOTAL PLPA INTERNES	48	119	119	78	30	7	247,92%
TOTAL ENSEIGNANTS INTERNES	68	205	204	128	50	20	300,00%

* Données SRH/BCEP

Bilan des concours publics internes

Maintien des constats antérieurs :

- **Attractivité modérée** pour les concours des **filières générales** dans les concours PLPA Lettres Anglais et Mathématiques Physique Chimie et **attractivité moindre** pour le concours de la **filière technique** PLPA STAEH – Agroéquipements.
- **Attractivité confirmée** pour les concours **des autres filières générales et des filières techniques** STA Production Végétales, Productions Animales et Aménagement Paysager notamment.

2/ Méthodologie employée par l'administration dans la programmation triennale des concours

Méthodologie dans la programmation

2. Respect des décrets indiquant les proportions de poste à ouvrir en interne et externe et via la voie B

Pour les CPE : Décret n°90-84 du 24/01/1990

Pour les PCEA : Décret n°92-778 du 03/08/1992

Pour les PLPA : Décret n°90-90 du 24/01/1990

La réglementation statutaire en vigueur plafonne le nombre des postes susceptibles d'être ouverts aux concours internes :

Exemple pour les PCEA (article 20 du décret du 03/08/1992) :

« *Le nombre des emplois offerts à chacun des concours internes ne peut être supérieur :*

1^o A 30 % du nombre total des emplois offerts aux concours externe et interne du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole, sans pouvoir être inférieur à 10 p. 100 de ces emplois ;

2^o A 50 % du nombre total des emplois offerts aux concours externe et interne du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole.

Toutefois, pour chaque type de recrutement, les emplois qui ne sont pas pourvus par la nomination des candidats à l'un des deux concours peuvent être attribués aux candidats à l'autre concours dans la limite de 20 % des emplois à pourvoir. »

Méthodologie identique aux années précédentes

1. Recensement par discipline et par catégorie de poste :

- Stagiaires lauréats des concours 2025 (interne et externe)
- Agents à réintégrer (reports de stages, retour de disponibilité,...)
- Nombre de titulaires stagiaires affectés sur des postes contractuels
- Nombre de titulaires affectés en surnombre (sur des postes « BNR »)
- Nombre de postes titulaires vacants occupés par des ACEN CDD (postes non protégés)
- Nombre de postes contractuels 100% dans les disciplines programmées, sans enseignement complémentaire et sur un seul site (afin de pouvoir ouvrir un poste titulaire à terme)
- Nombre d'agents sur postes titulaires ayant plus de 64 ans

-> Identification des disciplines justifiant un recrutement par concours dans les corps d'enseignement et d'éducation

L'administration précise que, concernant la répartition externe/interne, le calcul fixe un plafond autorisé pour l'ensemble des concours. Elle s'efforce systématiquement de s'approcher de ce plafond afin d'accueillir un maximum de candidats internes, en fonction des règles et des besoins spécifiques à chaque discipline. Ainsi, l'administration peut ajuster cette répartition par discipline sans toutefois dépasser le plafond global autorisé pour les concours ouverts. Ce travail de répartition s'effectue chaque année après l'analyse des résultats des concours précédents, afin d'ajuster les ouvertures futures en fonction du rendement observé.

3/ Calibrage des concours 2026



Pour l'année 2026 :

Programmation 2026 (sous réserve)

- 7 disciplines ouvertes dans le corps des PCEA** pour 6 concours internes et 6 concours externes dont 2 en voie B. A noter que l'ouverture du concours STA-PA a été avancée d'une année par rapport à la programmation triennale l'an dernier.
- 4 disciplines ouvertes dans le corps des PLPA** pour 3 concours internes et 3 concours externes dont 3 en voie B. A noter que l'ouverture du concours Espagnol Lettres a été reportée à 2027.
- Ouverture de 2 concours dans le corps des CPE (interne et externe)**

2026 public		
CONCOURS PCEA	EXT	INT
Lettres Modernes	14	5
Mathématiques	10	6
Biologie Ecologie	8	5
SESG opt*A : Gestion entreprise	16	5
sous total CAPESA	48	21
<i>Calcul du plafond autorisé (c. interne)</i>		21
STA opt*A : Productions Animales	5	5
Sciences et Techniques Vigne et Vin		5
GPIAA opt*A : Génie alimentaire	5	
sous total CAPETA	10	10
<i>Calcul du plafond autorisé (voie B)</i>		10
TOTAL PCEA	58	31

2026 public		
CONCOURS PLPA	EXT	INT
Espagnol-lettres		
SESG opt*B : Techniques commerciales	16	
Technologies informatique et multimédia		5
Sciences et techniques de l'économie sociale et familiale	3	7
STAEAH opt*A : Agroéquipements	4	6
TOTAL PLPA	23	18
<i>Calcul des plafonds autorisés (c. interne et voie B)</i>		20,5
		6,9

2026 public		
CONCOURS PLPA	EXT	INT
CPE	12	5
<i>Calcul du plafond autorisé (c. interne)</i>		5,1

Le tableau présenté par l'administration indique, en rouge, le plafond « concours interne » autorisé validé par le contrôleur budgétaire. L'administration précise que, concernant cette répartition externe/interne, le calcul fixe un plafond pour l'ensemble des concours et non par discipline. Elle s'efforce systématiquement de s'approcher de ce plafond afin d'accueillir un maximum de candidats internes, en fonction des règles et des besoins spécifiques à chaque discipline. Ainsi, l'administration peut ajuster cette répartition par discipline sans toutefois dépasser le plafond global autorisé pour les concours ouverts. Ce travail de répartition s'effectue chaque année après l'analyse des résultats des concours précédents, afin d'ajuster les ouvertures futures en fonction du rendement observé.

Concernant l'EPS, une réflexion est en cours pour ouvrir un concours spécifique, sans qu'aucune date ne soit encore fixée.

3/ Programmation disciplinaire pour 2027 et 2028



Programmation triennale 2027 – 2028 (sous réserve)

Pour l'année 2027 :

- 4 disciplines pour les PCEA** (en interne et/ou en externe)
- 6 disciplines pour les PLPA** (en interne et/ou en externe)
- concours pour les CPE**

Pour l'année 2028 :

- 4 disciplines pour les PCEA** (en interne et/ou en externe)
- 5 disciplines pour les PLPA** (en interne et/ou en externe)

PREVISION SECTIONS sessions 2026 à 2028

FO Enseignement Agricole dénonce fermement l'insuffisance criante des postes ouverts, malgré l'augmentation préoccupante des postes occupés par des agents contractuels ou restant vacants, chiffres que l'administration peine encore à communiquer précisément. Un véritable plan de déprécarisation des contractuels est impératif.

Pour **FO Enseignement Agricole**, l'administration ne semble pas anticiper les futurs départs en retraite.

FO Enseignement Agricole déplore que le nombre de postes ouverts au concours soit nettement inférieur au nombre de postes disponibles, ce qui ne permettra pas de réduire la précarité dans notre ministère.

Par exemple, l'absence totale de concours de 2026 à 2029 pour les productions horticoles est particulièrement incompréhensible. Cette situation, en contradiction flagrante avec les priorités de la loi d'orientation agricole pour le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire, soulève des inquiétudes quant à une possible réduction des effectifs d'enseignants dans l'enseignement public agricole initial scolaire temps plein au profit de l'apprentissage ou de l'enseignement privé.

Les besoins en enseignants dans les productions horticoles, ainsi que dans d'autres disciplines telles que l'animalerie, la forêt... sont évidents. La difficulté à recruter des agents contractuels, et à les conserver en raison de perspectives insuffisantes, aggrave la situation. Ignorer cette réalité compromet la qualité de la formation des futures générations et affaiblit un secteur agricole et rural stratégique. **FO Enseignement Agricole** demande à l'administration d'ouvrir des concours dans les disciplines à faible effectif, mais essentielles à l'enseignement agricole.

Pour **FO Enseignement Agricole**, cette situation révèle une volonté de maintenir les personnels dans la précarité. Il est inacceptable que certains concours ne remplissent pas tous leurs postes ou que des enseignants contractuels reconnus par des inspections très positives échouent néanmoins aux concours.

FO Enseignement Agricole demande une révision immédiate et ambitieuse de la programmation triennale des concours, à la hauteur des enjeux posés par la loi d'orientation agricole, pour garantir l'avenir et la qualité de notre enseignement agricole public.



✉ B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP –
☎ 01 49 55 81 42@ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

🌐 www.foenseignementagricole.fr

🌐 www.facebook.com/foenseignementagricole/ 🌐 twitter.com/FOENSAGRI